

Montréal, le 19 juin 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

OBJET: Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel

d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023 Dossier de la Régie : R-4189-2022

Chère consœur, chers confrères,

Le 24 mai 2023, Intragaz a déposé à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le cadre du dossier mentionné en objet, un complément de preuve intitulé « Tarif d'emmagasinage-Cavalier Tarifaire ». Cette pièce présente le montant du cavalier tarifaire relatif au taux d'intérêt réel de la dette d'Intragaz et son impact sur le tarif d'emmagasinage à compter du 1^{er} mai 2023, date de son entrée en vigueur ainsi que de ce cavalier tarifaire.

Dans la décision D-2023-005, la Régie a demandé à Intragaz d'amender sa demande de manière à requérir, dans le cadre de phases ultérieures au dossier, l'approbation des montants des cavaliers tarifaires à venir. La Régie a transmis une lettre à Intragaz le 2 juin 2023 lui indiquant qu'elle souhaitait qu'Intragaz dépose formellement une demande amendée aux fins de l'approbation du montant du cavalier tarifaire portant sur le coût réel du taux d'intérêt du financement de la dette à long terme d'Intragaz sur la période 2023-2032, accompagnée d'une déclaration assermentée. De plus, afin d'accélérer le traitement de cet amendement, la Régie demandait également à Intragaz de joindre une proposition de modification du Tarif d'emmagasinage intégrant le texte relatif au cavalier tarifaire sur le taux d'intérêt.

Or la cette lettre du 2 juin 2023 de la Régie, bien que déposée au nouveau SDÉ, n'a malheureusement fait l'objet d'aucune notification à Gazifère.

En conséquence, la Régie demande que ces informations soient déposées au plus tard le 5 juillet 2023 à 12h.

Par ailleurs, la Régie demande aux intervenants de bien vouloir transmettre leurs commentaires, le cas échéant, sur la demande amendée à venir le 5 juillet 2023 et le tarif modifié, le tout sur la base de la preuve déposée le 24 mai dernier, au plus tard

le 12 juillet 2023, à 12 h. Intragaz pourra répondre à ces commentaires au plus tard le 18 juillet 2023, à 12 h.

Veuillez agréer, chère consœur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd